

---

**GULTEN TEPE :** Bonjour, bon après-midi, et bonne soirée à tous. Je m'appelle Gulden Tepe, et j'appartiens à l'équipe de soutien au GAC. Bienvenue à la deuxième séance des consultations de groupe, organisées par l'ICANN avec les membres du GAC pour aborder les codes de pays à deux caractères comme domaine de [second] niveau. Nous sommes le jeudi 18 mai 2017, et il est 5 heures UTC.

Cet appel peut-être interrompu, donc si vous avez des questions ou des commentaires à tout moment au cours de l'appel, veuillez lever la main dans la salle Adobe Connect. Et si vous n'y êtes pas connectés, veuillez nous le faire savoir par téléphone. Nous vous prions également de bien vouloir indiquer votre nom pour la transcription. Cela dit, je voudrais maintenant donner la parole à Robert Hoggarth, le modérateur de cet appel. Rob ?

**ROBERT HOGGARTH :** Merci beaucoup, Gulden, et merci de faire un suivi efficace des participants à l'appel dans la salle Adobe. Je sais que vous êtes à l'écoute pour voir si Thomas Schneider nous rejoint, alors alertez-m'en s'il le fait. Je sais qu'il souhaiterait partager quelques remarques, s'il le pouvait. Bienvenue aux membres du GAC et aux collègues de l'ICANN. Comme l'a dit Gulden, je m'appelle Rob Hoggarth. Je suis honoré de vous servir de modérateur aujourd'hui. Pendant les 60 prochaines minutes, vous aurez l'occasion de partager des informations et des perspectives sur l'utilisation des codes de pays à deux caractères comme domaines de second niveau, comme l'a mentionné Gulden.

---

*Remarque : Le présent document résulte de la transcription d'un enregistrement audio. Si la transcription est en général exacte, elle peut toutefois être incomplète ou inexacte en raison de parties inaudibles ou de corrections grammaticales. Il est publié en tant qu'aide à la compréhension du fichier audio et ne doit en aucun cas être considéré comme un document authentique.*

---

Il s'agit du deuxième appel que nous tenons sur le sujet aujourd'hui. Je pense que certains d'entre vous ont participé au premier appel, il y a environ 13 heures, et conviendront du fait que nous avons eu une bonne participation ainsi qu'une discussion très constructive. J'espère donc que nous pourrons en faire de même pendant cet appel. Permettez-moi de vous présenter rapidement l'ordre du jour. Nous allons commencer avec Göran en sa qualité de PDG de l'organisation ICANN, qui prononcera de rapides commentaires liminaires, suivi d'Akram Atallah, président de notre équipe GDD, qui nous fera une brève présentation afin de nous fournir un aperçu général et un certain contexte nous permettant de procéder avec une compréhension commune des questions à l'examen. Lorsque Akram aura terminé, nous vous céderons la parole pour les questions et les échanges.

Comme pour la première séance d'aujourd'hui, nous entendons enregistrer la conversation de manière à aider le personnel à prendre des notes et à saisir certains des éléments de suivi, les points d'action et toute information importante à retenir. Donc, s'il vous plaît tenez-en compte, et si un participant à l'appel s'y oppose, veuillez nous le faire savoir avant de commencer ; je voudrais m'assurer que cet arrangement convient à chacun d'entre vous. Je marque une pause d'une seconde pour voir si l'un des participants formule une objection. De plus, je tiens à signaler que le chat est également ouvert. Donc si certains d'entre vous ne sont pas enclins à faire des énoncés verbaux, ou si vous souhaitez apporter des nuances et des précisions à certaines de vos remarques et que vous souhaitez le faire dans le chat, le personnel y fera également référence en préparant les notes ainsi que les suivis relatifs à la discussion.

---

Comme Gulden mentionné, au cours de la partie de l'appel réservée à la discussion, nous ferons attention aux mains levées dans la salle Adobe Connect, mais si vous n'êtes pas dans la salle, nous pouvons assurer un appel sortant. Je vais m'arrêter de temps en temps pendant l'appel pour voir si d'autres participants souhaitent intervenir, donc je vais interrompre la file d'attente de temps à autre pour vérifier cela. De plus, je contrôlerai l'heure plus d'une fois, de manière à ce que nous puissions respecter le temps qui nous est imparti. Pendant le premier appel que nous avons eu, il y a environ 13 heures, la discussion semblait naturellement être divisée entre les questions de processus et les questions de fond, mais je ne vais pas imposer de temps limite à ces questions ; je vais laisser le flux de la discussion ainsi que vos choix des sujets nous guider. Je vais uniquement veiller à ce que nous respections un temps total d'une heure pour cet appel. Cela dit, ayant fini de vous informer des questions logistiques et opérationnelles, je repasse la parole à Göran pour ses commentaires liminaires. Göran, vous avez la parole.

GÖRAN MARBY :

Merci beaucoup. Tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir pris le temps de venir nous parler. Ça a été une bonne journée. Mon premier appel de la journée était avec des membres du GAC, et ce soir je suis avec des membres du GAC, donc, à mon avis, ça a été une bonne journée. Comme vous le savez, cet appel vise à vous informer de façon à ce que nous puissions mieux comprendre vos préoccupations, à parler des processus de l'ICANN, puis à noter les points sur lesquels nous devons collaborer avec vous. L'appel de ce matin a été très intéressant, parce que je pense que je me suis rendu compte qu'il faut réfléchir à



---

non seulement nous entretenir les uns avec les autres, mais également mieux communiquer et mieux nous comprendre. Je vais donc essayer d'être très bref pour laisser plus de temps à vos questions et préoccupations. Sur cela, pouvons-nous passer à la diapo suivante, s'il vous plaît ?

Je vais un peu vous dresser la toile de fond, puis j'aborderai brièvement le calendrier de ce processus, certains avis du GAC ainsi que les principes qui nous ont guidés au cours de ce processus. Ensuite, je parlerai des mesures que vous mettez en place pour éviter toute confusion. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Donc, très important ; la diapositive précédente, merci. Il est très important de noter que, en mai 2007, Le Groupe de travail de la GNSO sur les noms réservés a émis une recommandation qui nous a essentiellement menés où nous en sommes aujourd'hui. Et la recommandation importante était la quatrième. Le GAC a pris note de la déclaration, « Si des éléments de code de pays à deux caractères établi dans la norme ISO 3166-alpha devaient être enregistrés comme noms de domaine dans un gTLD, il est recommandé que cela soit fait de manière à réduire au minimum les risques de confusion avec les ccTLD ». Donc, cela est important pour nous parce que cela fait partie de la façon dont nous avons élaboré la politique, qui s'est reflétée ensuite dans la teneur du contrat. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Ainsi, dans le contrat, nous avons en fait deux avenues pour l'autorisation ou le déblocage de deux caractères en vue d'une délégation. La première requiert l'approbation du gouvernement et du ccTLD, mais la deuxième se fait par l'intermédiaire de l'opérateur de

---

registre qui peut également proposer le déblocage des étiquettes réservées sous réserve que des mesures soient mises en œuvre pour éviter toute confusion avec les codes de pays correspondants. Voilà essentiellement la teneur du contrat. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Si nous revenons sur la chronologie des événements, il est important de comprendre que ce processus a effectivement pris plus de trois à quatre mois à mettre en place. Il n'a pas été fait à la va-vite ; il a été mûrement réfléchi. Nous avons travaillé avec toutes les parties concernées et nous pensions avoir bien travaillé avec le GAC, vous avoir fourni toutes les informations requises. Ce n'est manifestement pas le cas puisque vous n'êtes pas de cet avis. Une bonne communication n'a eu lieu que si nous sommes tous deux d'accord qu'elle a eu lieu. Mais je voulais attirer votre attention sur le fait que nous y avons procédé par étapes. La première étape consistait à débloquent toutes les étiquettes à deux caractères en lettre/non-lettre, en caractère/non caractère. Ensuite, nous avons effectivement entamé la deuxième étape en donnant la possibilité aux membres du GAC pour présenter leurs objections. Après cela, nous avons travaillé sur la base de données afin que vous répondiez si vous êtes d'accord avec le déblocage des deux caractères ou pas, et si vous convenez des marques ou pas. Puis il a fallu attendre le 11 août 2016 pour que le Conseil approuve les mesures révisées visant à débloquent ces étiquettes tout en ayant en place les mesures d'atténuation. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Les principes qui ont sous-tendu notre mise en œuvre étaient dans l'ensemble le contrat de registre émanant de la politique, comme je l'ai déjà mentionné, et l'exercice de notre mission — il est important de noter que l'évaluation relative au déblocage des étiquettes à deux

---

caractères a été abordée dans le rapport RSEP de 2006, qui a conclu que l'ouverture à l'enregistrement de ces étiquettes n'a pas de conséquences significatives sur la sécurité ou la stabilité de l'Internet, que notre mission consiste à assurer. Nous avons, en outre, tenu compte de l'avis du GAC. En principe, nous avons mis en œuvre toutes les résolutions du Conseil d'administration en rapport avec l'avis du GAC.

Et pour couronner le tout, nous avons institué les mesures nécessaires pour éviter toute confusion. Cela est très important, parce que je veux m'assurer que vous êtes tous au courant des mesures mises en place pour aider à réduire la confusion dans ce cas précis. Par ailleurs, l'un des points importants que l'on avançait était qu'il existe un précédent quant à la question, en ce sens que tous les autres TLD avaient déjà publié les codes à deux caractères. Donc nous sommes allés examiner cela et nous avons procédé à une analyse dont les données peuvent être mises à votre disposition, si vous le souhaitez. Toute étiquette à deux caractères, qu'il s'agisse d'un code de pays ou non, a au moins été publiée dans 12 % des TLD précédents, des TLD négatifs, et au moins dans 26 % de tous les ccTLD. Certains ont même été ouverts à l'enregistrement dans 60 % des ccTLD. Aussi est-il important de savoir que c'était l'un des éléments qui, à mon avis, nous ont amenés là où nous en sommes. Pouvons-nous passer à la diapo suivante, s'il vous plaît ?

Donc, ces mesures ont été mises en place pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'utilisation malveillante et que personne ne se fait passer pour le code de pays ou ne prétend une affiliation avec le gouvernement ou avec une instance gouvernementale. La première mesure est la période

---

de préenregistrement. Le TLD pourrait accorder au gouvernement une période pendant laquelle celui-ci peut enregistrer son code à deux caractères, mais cela est facultatif. La deuxième consiste à s'assurer que, dans les politiques d'enregistrement, le titulaire de nom de domaine consent à ne pas prétendre d'affiliation avec le gouvernement ou les opérateurs du ccTLD. Donc, fondamentalement, nous voulions nous assurer qu'ils ne peuvent pas se présenter de manière inexacte comme le ccTLD ou un organe gouvernemental associé au ccTLD, à moins qu'ils ne représentent effectivement l'organisme approprié ou le ccTLD en question.

La troisième, très importante, porte sur l'obligation d'enquêter toute plainte, post-enregistrement, c'est-à-dire que les bureaux d'enregistrement doivent enquêter sur les plaintes provenant de gouvernements ou d'opérateurs de ccTLD relatives à des confusions et y réagir. Donc si quelqu'un utilise le système de façon malveillante ou se présente sous un faux jour, le bureau d'enregistrement devra enquêter puis faire rapport au gouvernement concerné. Et comme tout autre élément de notre contrat, ces choses constituent des obligations dont nous assurerons l'application à travers notre département de la conformité.

Ainsi, si un gouvernement ou un ccTLD constate qu'une entité a enregistré son domaine à deux caractères et le présente de manière inexacte, ils pourront déposer une plainte auprès du bureau d'enregistrement qui devra leur répondre après avoir mené une enquête. S'il ne le fait pas, le gouvernement ou le ccTLD peuvent déposer une plainte auprès du département de conformité, à la suite de laquelle nous pourrions examiner la situation et déterminer si l'entité

---

concernée est en violation de son contrat ou pas. Ces mesures ont été mises en place avant l'ouverture à l'enregistrement des codes à deux caractères, et je voulais m'assurer que nous commençons tous sur la même page. Je sais que bon nombre d'entre vous connaissent tout cela, mais je voulais m'assurer que nous avons tous les mêmes informations, au cas où certaines personnes ne sont pas au courant de ces détails. Sur cela, je voudrais lancer la discussion et repasser la parole à Rob. Merci.

ROBERT HOGGARTH :

Merci beaucoup, Akram. Nous avons eu un petit problème technique, Göran, donc je voulais rapidement vous donner l'occasion de poursuivre si vous le souhaitez, puisque nous vous avons perdu pendant quelques instants, puis nous retournerons à la liste des intervenants. Dans la liste, en ce moment, j'ai le représentant de l'Iran qui sera le premier intervenant et je n'ai personne d'autre. Göran, vous avez la parole. Merci.

GÖRAN MARBY :

Je voudrais d'abord vérifier si vous m'entendez.

AKRAM ATALLAH :

Pas très bien.

ROBERT HOGGARTH :

À peine.

---

GULTEN TEPE : Je peux à peine vous entendre.

GÖRAN MARBY : Je pense que si je hausse ma voix davantage, on viendra m'arrêter parce qu'en fait je parle très fort déjà.

GULTEN TEPE : Ah, désolé.

GÖRAN MARBY : Je suppose que c'est juste mon microphone. De la discussion de ce matin, j'ai retenu, entre autres, que je dois me réunir avec Thomas et votre équipe de direction afin d'aborder comment nous pouvons mieux nous interagir de façon à faciliter, au sein du GAC, des débats se fondant sur les faits. Je prends acte de vos commentaires à ce sujet, et c'est quelque chose que je vais examiner. Mais je vais redonner la parole à Rob, bien sûr, puisque vous ne m'entendez pas très bien. Désolé pour le problème technique.

ROBERT HOGGARTH : Merci, Göran. C'est Rob. Gulden, nous pourrions appeler Göran en coulisse pour amorcer un suivi. Ça pourrait marcher. Je vais maintenant passer à la liste. Je vois une main levée, celle de l'Iran. Monsieur, vous avez la parole.

---

KAVOUSS ARASTEH :

Bonjour, bonsoir et merci beaucoup. Merci, Akram, pour cette présentation. Pourtant un point fait défaut depuis le début, à savoir que tout repose, en quelque sorte, sur un accord tacite. Donc, vous annoncez une chose, vous établissez une date ou un délai, disons de six jours, et en l'absence de réaction, vous la considérez être chose faite. Nous, comme de nombreux autres pays peut-être, ne recommandons pas ce principe.

Il y a environ deux ans, At-Large et le GAC, nous avons mentionné cela exclusivement. Nous ne voulons pas de cet accord. Nous voulons que le déblocage ne soit autorisé que sous réserve de l'approbation exclusive des pays concernés. Certains pays ne s'en préoccupent pas, mais d'autres si. Nous sommes de ceux qui s'en soucient. Nous voulons pouvoir accorder l'approbation en exclusivité. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre ; nous approuvons peut-être beaucoup, beaucoup de ces cas. Mais du point de vue de notre culture et de nos convictions, entre autres, certains d'entre eux sont critiques en raison de leur nature et mériteraient peut-être un examen plus approfondi de notre part ainsi que l'ajout d'éléments à l'accord lorsque nous les débloquons ou lorsque nous sommes autorisés à le faire. Cela n'a pas été pris en compte.

Nous souhaiterions, l'Iran souhaiterait que tout code à deux lettres ou caractères, relatif à IR, soit bloqué pour le moment de notre côté, et que nous examinions l'accord fourni par l'ICANN afin de déterminer s'il nous convient. S'il ne nous convient pas pour une raison ou une autre, il devra être renégocié. À cette fin, nous voudrions que l'ICANN nous fournisse la liste des deux caractères relatifs à IR ou IRN, ainsi que toute autre chose se rapportant à notre pays qui ait déjà été autorisée, parce

---

que nous devons être pleinement au fait de ce contenu ; ce contenu devrait nous être rendu clair de façon officielle. Merci.

ROBERT HOGGARTH : Merci beaucoup pour ces commentaires. Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas accès au chat ou qui ne sont pas dans la salle Adobe Connect, je voudrais juste signaler qu'Olga Cavalli a déclaré que l'Argentine appuie les propos du représentant de l'Iran. Merci Olga. En regardant la liste, Kavouss, je ne suis pas sûr si vous avez relevé la main pour intervenir de nouveau ou si c'est une ancienne main que je vois. Merci. Entre-temps, je vois la main de Göran. Göran, vous avez la parole.

GÖRAN MARBY : Vous m'entendez mieux maintenant ?

ROBERT HOGGARTH : Beaucoup mieux.

GÖRAN MARBY : Merci beaucoup. Kavouss, merci beaucoup. Puis-je vous poser une question juste pour mon — vous êtes là depuis bien plus longtemps que moi. Vous savez, l'Internet est un réseau interconnecté, et je vous pose cette question pour m'aider à comprendre. Comment voyez-vous — et c'est une chose que j'ai souvent évoquée dans ce genre d'intersection entre les niveaux local et mondial — comment connectez-vous, dans votre proposition, cette chose mondiale à cette chose locale ? Peut-être avons-nous mal compris, mais j'aimerais vraiment comprendre. Parce

---

que, comme vous le savez, les pays et les cultures ne sont pas tous semblables. À votre avis, comment cela fonctionnerait-il dans la pratique ? Je demande parce que je tiens vraiment à comprendre.

KAVOUSS ARASTEH :

Lorsque vous posez la question, je ne pense pas que vous pouvez aborder des réflexions philosophiques et psychologiques connectant le local au mondial. Cela porte à confusion et pourrait même induire en erreur. La question est assez claire : si l'on utilise IR précédé d'une phrase ou autre qui aurait une connotation négative selon notre culture, nos croyances, nos disciplines et nos principes, ça n'a aucun rapport avec le mondial et le local.

Nous ne cherchons pas à assujettir l'arrangement mondial au local. Nous voulons préserver l'intérêt local. Je ne pense pas que cette discussion pourrait donner lieu [inaudible] et qui selon vous sont complets. Mais que nous ayons à renoncer nos droits parce que sur les plans international ou mondial une chose est visée, nous ne pouvons l'accepter. Nous souhaitons en même temps protéger nos droits et collaborer dans toute la mesure du possible. Mais en tenant compte [inaudible]. Nous devons nous rendre à l'évidence que certaines personnes ne sont peut-être pas au courant des questions considérées comme extrêmement sensibles dans notre pays, ou dans un autre.

Nous insistons pour nous faire entendre. Vous devez ouvrir l'œil et accepter l'inférence des autres, comme nous, qui ne souhaitent pas que des décisions unilatérales soient prises pour eux. Dans beaucoup de cas, nous collaborons à travers les mêmes processus. Dans certains cas

---

antérieurs, nous avons soulevé des préoccupations. Quant à cette préoccupation, il faut y répondre. C'est comme ça. Alors je vous prie de bien vouloir ne pas envisager la question du point de vue du réseau Internet national, local ou mondial ; ces choses-là n'ont rien à voir avec la question. Cela est une tout autre chose. Merci.

ROBERT HOGGARTH :

Merci beaucoup, Messieurs. Permettez-moi de vous transmettre encore une fois une intervention d'Olga Cavalli. Elle n'a pas de microphone en ce moment. Olga a écrit dans le chat, « Göran, un processus établi en 2014 qui fonctionnait bien prévoyait une consultation préalable qui pouvait être vérifiée, au niveau local avec le ccTLD. Hélas, cela fut modifié sans consultation du GAC ». Maura Gambassi de l'Italie indique que l'Italie adhère au commentaire de l'Argentine.

Permettez-moi de profiter de cette intervention comme prévu pour pauser brièvement la liste et vérifier si un participant ne pouvant lever la main dans la salle Adobe voudrait manifester son désir de commenter. Je marque une pause de 5 secondes. Merci. Je n'entends rien. Excusez-moi, Rajiv Bansal de l'Inde, vous avez levé la main et vous êtes en premier sur la liste, donc s'il vous plaît allez-y.

RAJIV BANSAL :

Merci. Rajiv de l'Inde. L'Inde s'est toujours opposée à l'attribution des codes de pays à deux caractères au second niveau. Nous avons déjà fait état de notre point de vue au Conseil d'administration de l'ICANN, en 2015. Nous estimons que l'ouverture à l'enregistrement des codes à deux caractères au second niveau entraîne une grande confusion dans

---

l'esprit du consommateur. Aussi nous semble-t-il, si vous permettez l'exemple, que si des titulaires en venaient à mettre en place des domaines comme gouvernement de l'inde dans .xxx ou gouvernement de l'inde dans .sex, cela serait pour nous une situation embarrassante qui porterait à confusion.

Les mesures d'atténuation ne nous satisfont plus, car elles n'obligent plus les opérateurs de registre de notifier les gouvernements de l'usage qu'ils comptent faire de leurs codes à deux caractères ni de demander l'accord des gouvernements lors de la publication de codes de pays à deux lettres au second niveau. Il s'ensuit que le gouvernement est retiré de l'équation et que l'opérateur de registre, du même coup, pourrait exiger des gouvernements des frais considérables pour la protection de leurs intérêts respectifs.

Nous nous opposons à cela et nous nous sommes déjà déclarés inquiets à ce sujet. Nous estimons que la décision du Conseil d'administration de l'ICANN d'autoriser l'ouverture à l'enregistrement des codes de pays à deux caractères au second niveau ne va pas dans le sens de l'avis du GAC, en fait, et qu'elle ne reflète pas vraiment le modèle multipartite que nous soutenons depuis le début. Merci.

ROBERT HOGGARTH :

Merci beaucoup pour ces commentaires. Je vous rappelle de bien mettre en muet vos micros lorsque vous n'êtes pas en train de parler. Il me semble qu'Akram a devancé le représentant du Singapour en essayant de répondre au commentaire précédent. Donc toutes mes excuses et je vais passer la parole à Akram. Je ne sais pas, Akram, si vous

---

souhaitez répondre au commentaire précédent. Je ne voudrais pas perdre le fil de la discussion, donc je suis tout disposé à vous donner la parole ou à vous laisser attendre le commentaire du Singapour si c'est ce que vous souhaitez.

AKRAM ATALLAH :

Merci, Rob. Je tiens juste à rappeler que nous ne sommes pas libres de choisir ce que nous faisons après l'élaboration de la politique, et plus important encore, après la signature des contrats. Le moment d'influer vraiment sur ces décisions est pendant le processus d'élaboration et même avant que les contrats soient finalisés. Le contrat et le guide de candidature ont été publiés pour commentaires publics il y a plus de 5 ou 6 ans, puis à maintes reprises je pense. Une fois le contrat approuvé et exécuté, nous pouvions dire au CLT, « Vous ne pouvez faire cela, ces codes sont réservés indéfiniment », mais nous avons les mains liées étant donné que le contrat stipule qu'ils peuvent les enregistrer pourvu qu'ils aient mis en place des mesures d'atténuation à la confusion. Et si nous refusons de les laisser faire, ils peuvent alors faire appel à un IRP dont la décision nous sera défavorable vu que le contrat est parfaitement clair. Alors, nous serons tous—

Nous avons donc travaillé plus de trois ans sur ce projet de manière à ce que sa mise en œuvre soit modérée et prudente, que des mesures d'atténuation rigoureuses soient mises en place, et que les gouvernements disposent de moyens leur permettant d'arrêter toute représentation inexacte de leur CC dans un domaine de premier niveau. Donc je voudrais relayer ce qui a eu lieu lors de la première séance, au cours de laquelle nous avons discuté à la fois du processus et du

---

contenu. En ce qui concerne le contenu, il dépend de la politique et de la période précédant la signature des contrats en ce sens qu'il faut s'assurer que le contrat est formulé de la manière appropriée avant qu'il ne soit approuvé.

Quant au processus, je pense qu'il serait important de trouver une façon de travailler avec le GAC pour améliorer les modalités de mise en œuvre, afin que nous puissions réellement discuter avec vous sur une base régulière, ou peut-être rencontrer un sous-groupe du GAC toutes les semaines ou toutes les deux semaines de manière à vous informer sur ce qui se passe et ce que nous entendons faire. Cela nous permettra de recueillir vos opinions. Personnellement, j'aimerais améliorer la façon dont nous discutons au sujet de la mise en œuvre de façon à ce que nous avançons en harmonie. Car ça me semble être un bon moyen d'avancer de sorte qu'il n'y ait pas de surprises. Mais il s'agit vraiment de voir comment nous pouvons mieux collaborer. J'espère que nous pourrions effectivement nous focaliser sur cela et sur la manière d'améliorer nos discussions afin que les résultats de nos processus correspondent mieux à vos attentes. Je vous remercie en espérant que mes propos vous ont été utiles.

ROBERT HOGGARTH :

Merci Akram. J'ai maintenant dans la liste le Singapour, l'Iran et puis Göran. Le Singapour, vous avez maintenant la parole. Merci. S'il vous faut réactiver votre micro, nous pouvons attendre.

SINGAPOUR :

Bonjour, bon après-midi.

---

ROBERT HOGGARTH : Il me semble entendre une voix. Mais je ne crois pas que ça nous parvienne clairement. Je vois l'icône du micro, mais je n'entends rien. Gulten, suis-je le seul ?

GULTEN TEPE : Non, malheureusement, nous ne l'entendons pas.

ROBERT HOGGARTH : Très bien. Je vais donner la parole à l'Iran tout en gardant la place du Singapour dans la liste des intervenants. Vous avez la parole, Monsieur.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Rob. Ce qu'Akram a dit implique tout simplement qu'il n'y a plus rien à faire. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point. Il a mentionné la politique, une politique que nous n'approuvons pas. La façon dont la politique a été élaborée par la GNSO et le groupe impliqué et la façon dont elle a été approuvée ont fait que les gens ont raté de nombreuses occasions de participer. Et même lorsque nous participons à l'élaboration des politiques, nous ne sommes pas entendus comme il se doit. Je ne veux pas donner d'exemples, mais je ne pense pas que ça soit suffisant.

Ensuite, il a dit que, dorénavant, il fallait prendre les mesures nécessaires pour répondre aux attentes de certains pays du GAC, notamment nous quatre ou cinq plus ou moins, et non pas à l'ensemble du GAC. C'est bien. C'est positif. Cependant, nous prenons également

---

en considération les faits. La troisième chose qu'il a dite n'était pas claire pour moi, « Les gouvernements disposent de moyens leur permettant d'arrêter » quoi ? Vous parlez du passé ? Du futur ? Du présent ? Quelles sont les questions que nous pourrions soulever à l'égard d'un accord approuvé sans notre consentement ?

Et je vous demande, très rapidement, Akram, de bien vouloir nous fournir la liste des deux caractères qui ont déjà été accordés afin que nous sachions quels contrats ont été signés et quels contrats ne l'ont pas encore été, mais sont en cours de discussion ; ce n'est qu'à ce moment que nous souhaiterons aborder le passé, le présent et l'avenir, ainsi que les mesures qui, selon vous, ne nous satisfont pas [inaudible] et l'avis du GAC est pris dûment en compte, et ces deux-là sont contradictoires. C'est une chose qui est en cours de [inaudible] sous de nombreux aspects. Je vous accorde l'une de ces [inaudible] il y a eu [inaudible] et il y a eu contradiction. Donc lorsque quelque chose se passe mal, nous devons y remédier. Merci.

ROBERT HOGGARTH :

Merci de ces commentaires. Juste un petit mot pour dire que le micro du Singapour ne fonctionne pas bien. Si vous souhaitez intervenir, vous pouvez écrire quelques mots dans le chat comme Olga, et je les lirai volontiers au groupe si cela peut vous être utile. Entre-temps, nous continuerons à travailler en arrière-plan pour voir si nous pouvons corriger la situation. Akram, je ne sais pas si vous souhaitez répondre à l'Iran, mais la personne suivante dans la liste est Göran. Göran, vous avez la parole. Merci.

---

GÖRAN MARBY :

Merci. J'ai des choses à ajouter à ce qu'Akram a dit. Tout d'abord, les participants à cet appel ont accumulé bien plus de connaissances que moi au sujet de ce que nous avons fait. Je fête mon premier anniversaire ici. Donc désolé si certaines choses m'échappent, je suis ici pour apprendre. Mais je ne voudrais pas que vous compreniez mal ce qu'Akram a effectivement dit quant au fait que nous devrions nous engager auprès du GAC différemment à l'avenir de manière à vous fournir les informations qui vous permettraient d'adopter une position et de forger un consensus. Et ça ne concerne pas que cette question. Vous savez que je passe beaucoup de temps, en fait, à comprendre comment le processus fonctionne et comment il devrait fonctionner.

À Johannesburg, nous allons procéder à la mise en œuvre — et j'espère que vous serez nombreux à nous rejoindre — du projet où nous précisons comment les processus devraient fonctionner. Nous allons également revenir vers vous et vers le reste de la communauté avec certaines questions sur des points soit que nous avons mal interprété, soit qui sont dans une impasse. Il est clair que, dans certains cas, mon équipe et moi-même analysons les interactions différemment en rétrospective, non pas pour l'élaboration des politiques — vous savez tous que l'ICANN n'élabore pas les politiques —, mais pour comprendre vraiment les façons dont vous pourriez mieux travailler à l'avenir.

Je voulais tout simplement souligner ce point de la discussion. Quant à d'autres points que vous avez soulevés, Kavouss, nous avons engagé des discussions plus approfondies ; des discussions ont été entamées au sein de la communauté sur divers sujet, dont celui de la Croix rouge.

---

Nous facilitons ce processus avec optimisme sans toutefois y prendre part. Mais si je comprends bien, ça évolue positivement aussi. Merci beaucoup.

ROBERT HOGGARTH :

Merci pour ces commentaires, Göran. Je vais vous relayer ce que le Singapour a écrit. Je vois que vous continuez d'essayer le micro ; nous n'entendons toujours rien, malheureusement. Donc si vous le permettez, je vais lire votre dernier commentaire. « Le Singapour s'associe aux propos de l'Inde pour dire que le processus de notification précédent était utile. Le processus de notification actuel par l'opérateur de registre est facultatif. Les gouvernements ou les ccTLD n'ont aucun moyen de suivre quels gTLD ont ouvert l'enregistrement des codes de pays au second niveau ». Merci beaucoup d'avoir pris le temps d'écrire cela et je suis désolé que vous ayez eu à le faire.

Encore une fois, je serais heureux de relayer tout commentaire et toute observation que les participants voudraient bien formuler dans le chat. La file d'attente est ouverte pour autant que je voie dans la salle Adobe, et je comprends les difficultés du Singapour. Je vois Steve une main levée. Merci beaucoup. Zhang, je vous donne la parole.

ZHANG :

Merci beaucoup, je m'appelle Zhang et je suis de Beijing. Je tiens tout d'abord à remercier Göran et votre équipe d'avoir participé à cet appel et abordé cette question des discussions franches. Merci beaucoup. De mon point de vue externe, je voudrais faire écho au point soulevé par les représentants du GAC qui ont déjà pris la parole, notamment l'Iran,

---

le Singapour et l'Argentine. Comme la connexion vers Adobe Connect était probablement mauvaise, j'ai rejoint un peu tard la conversation. Donc je n'ai pas vu certaines des diapos qui ont été affichées dans la salle Adobe. Je voudrais demander à l'ICANN de nous faire parvenir ces diapos, peut-être à travers la liste de diffusion, afin que nous puissions les examiner plus longuement.

Il est clair que les points de vue des membres du GAC sur la question divergent, et cela depuis le début du processus. L'utilité des mesures d'atténuation me semble évidente, mais je ne pense pas que cela suffise pour certains membres du GAC. Akram a dit que l'ICANN comprend la situation difficile à laquelle Akram et son équipe font face, mais permettez-moi de vous parler de la situation difficile à laquelle nous-mêmes nous faisons face. La Chine n'a jamais changé sa position sur ce sujet depuis le début du processus. Mais il me semble que nous ne pouvons pas modifier ce processus à travers le GAC. La décision a été prise par le Conseil. Voilà notre situation, une situation partagée à mon avis par de nombreux autres membres du GAC. Je m'arrêterai ici. Merci beaucoup.

ROBERT HOGGARTH :

Merci beaucoup pour ces commentaires de la Chine, Monsieur. J'aimerais également noter la réaction positive de l'Iran, dans le chat, aux commentaires précédents du Singapour et de l'Inde. J'ose croire que ces +1 n'étaient pas une réponse à ma proposition de lecture, mais plutôt une occasion pour moi de laisser ma voix se reposer. Je vous en remercie. Je tiens à vous lire un autre commentaire constructif, formulé dans le chat par la Corée : « Singapour +1, malgré la possibilité

---

d'entamer un processus d'enquête après coup, il est rare qu'un gouvernement et un responsable de ccTLD puissent vérifier tous les nouveaux gTLD ».

Le Singapour également a poursuivi, « Lors de la 58e réunion de l'ICANN, le Singapour a fait valoir que le prix indicatif proposé par les opérateurs de registres pour la réservation de certains noms est élevé. Prenons à titre d'exemple US, 300 USD par nom. En plus, les enregistrements défensifs ne représentent pas des solutions à long terme, car les frais d'enregistrement annuels doivent être payés de façon récurrente chaque année. L'on peut également se demander si une telle utilisation des fonds publics est légitime ».

Akram, je note que vous répondez également dans le chat. Je ne sais pas si vous souhaitez vous exprimer verbalement. Un petit contrôle horaire. Il nous reste 13 minutes à notre discussion. Donc si l'un des participants n'a pas encore soulevé un point ou un thème qu'il souhaiterait aborder pendant cette séance, veuillez rejoindre la liste. En attendant, Akram, souhaiteriez-vous prendre la parole ? Ou est-ce que le chat vous a suffi ?

AKRAM ATALLAH :

Désolé, Rob, mais je ne faisais que répéter dans le chat ce que j'avais mentionné au moment de la diapo précédente, à savoir qu'il y avait deux sections dans le libellé du contrat, et que le processus d'ouverture à l'enregistrement comprenait essentiellement trois étapes. La première étape portait sur tout ce qui n'était pas à deux caractères,

---

donc numéro/caractère ou caractère/numéro par exemple. Ceux-ci ont été débloqués au cours de la première étape.

La deuxième étape correspondait au libellé du contrat concernant l'approbation des gouvernements, donc il s'agissait de la deuxième étape de l'ouverture à l'enregistrement. Enfin, la troisième phase a été la plus longue vu qu'on essayait de mettre en place l'atténuation de la confusion, tel que requis par le contrat. Donc ces trois étapes reproduisaient ce que le contrat avait prévu.

ROBERT HOGGARTH :

Merci Akram. Donc je vais vous relayer quelques commentaires constructifs additionnels qui ont été formulés. Et il me semble qu'Olga est en train de vous répondre, Akram. Tout d'abord, le Taiwan a indiqué qu'il appuie également les commentaires du Singapour. Merci d'avoir écrit cela dans le chat. Kavouss a demandé à Akram et Göran une confirmation supplémentaire concernant l'Iran. « Veuillez bien vouloir confirmer que vous nous fournirez l'information que je vous ai demandée ». Je voulais juste m'assurer que nous avons noté ce commentaire.

Et je pense que le commentaire suivant, formulé par Olga e l'Argentine, est en réaction à vos propos sur les détails techniques, « Akram, je vous remercie pour les détails techniques du processus. Je faisais allusion à une solution au dialogue et à la notification, qui donnait d'assez bons résultats ». La Malaisie a indiqué, sur le chat, son appui au commentaire précédent du Singapour. Merci beaucoup d'intégrer ce commentaire. Göran a demandé si l'Iran pouvait formuler sa demande par écrit. Vous

---

voulez connaître le nombre des enregistrements pour les ccTLD. Je vais le noter, et cela sera plus utile pour toutes les parties concernées. Le personnel présent sur cet appel prend des notes détaillées, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous enregistrons l'appel. Donc je vous assure à tous que le personnel écoutera l'enregistrement de manière à s'assurer que toutes les demandes ont été notées.

Donc je voulais juste que vous le sachiez ; nous notons tout ce qui se déroule sur le chat et tout ce qui se trouve sur l'enregistrement. Il nous reste 10 minutes, et je ne vois plus personne sur la liste. Permettez-moi de marquer encore une pause pour vérifier si un participant ne pouvant lever sa main ou formuler un commentaire verbal souhaite s'exprimer. Je vais me taire pour cinq secondes afin que les personnes souhaitant réactiver leur micro puissent le faire. Merci. Je n'entends rien. Je vous indique que la Chine a levé la main, donc, la Chine, vous avez la parole.

GUO FENG :

Merci beaucoup, Robert. C'est Guo Feng de Beijing. J'ai une petite demande. Un membre du personnel ICANN pourrait-il clarifier ce qui se passe ? Pendant le premier appel de consultation, est-on arrivé à une conclusion, des préoccupations ont-elles été soulevées, quelle était la situation lors de ce premier appel ? Merci.

ROBERT HOGGARTH :

Merci beaucoup de cette question. Je vais donner la parole à Akram pour vous répondre en détail. Permettez-moi d'abord de vous signaler que votre question tombe à point nommé ; la représentante de l'Argentine, Olga, vient d'écrire, « lors de l'appel précédent, nous avons

---

proposé la création d'une équipe spéciale qui assurerait le suivi de cette question très importante entre l'ICANN et les membres intéressés du GAC ». Donc Olga vient de signaler l'un des points discutés pendant la première séance. Akram, comptez-vous générer un rapport de cet appel ou plutôt des séances combinées ? Comment comptez-vous informer les membres du GAC de certaines démarches de suivi ou prochaines étapes ? Est-ce un sujet que vous allez aborder par la suite avec Göran et Thomas ?

AKRAM ATALLAH :

Oui. Nous allons essayer d'examiner ce qui a été convenu pendant la première et la deuxième séance, et nous allons probablement tout résumer dans un compte rendu. Par la suite, nous pourrions également nous réunir à Johannesburg avec les parties intéressées qui ont participé à ces deux appels pour nous assurer que nous sommes tous sur une même longueur d'onde. Donc communiquer efficacement nous est primordial. Je sais bien que dans le cadre du modèle de l'ICANN, nous ne pouvons satisfaire tout le monde. Mais on devrait tout au moins pouvoir ne prendre personne au dépourvu.

Donc je pense qu'il est très important de nous réunir pour revoir ce dont nous avons discuté ici et nous assurer que nous sommes tous sur une même longueur d'onde, et envisager les étapes suivantes. Je pense qu'au moins au cours de la première séance, il y avait beaucoup d'accord positif sur la manière de mieux faire les choses à l'avenir, en particulier en ce qui concerne les processus. Des préoccupations ont été exprimées par les membres du GAC quant à la façon dont ils pourraient suivre toutes les politiques afin que celles-ci ne soient pas élaborées

---

sans qu'ils n'y fassent attention et que nous nous attachions un peu trop tard à mettre fin à de telles politiques.

Donc c'est l'une des questions qui me semblent avoir été soulevées. Une autre question concernait la façon dont nous pourrions travailler ensemble pendant l'étape de la mise en œuvre qui, en fait, dure assez longtemps. Comme vous le voyez, celle-ci a pris plus de trois ans. Mais nous pouvons effectivement travailler ensemble afin d'avancer au même rythme en allant de l'avant avec la mise en œuvre. Donc nous prendrons ce qui a été dit pendant cet appel aussi et nous le résumerons, puis nous essaierons de ménager du temps à Johannesburg pour examiner les deux. En ce qui concerne Kavouss, il me semble que Göran lui a demandé de formuler sa requête par écrit afin de s'assurer qu'il recevra ces informations à coup sûr. Nous examinerons également la transcription de sorte à en extraire tout ce qui pourra vous être utile.

ROBERT HOGGARTH :

Merci beaucoup, Akram. Rob au micro. Je tiens à souligner que l'Iran revient dans le chat sur certaines des questions qu'il avait précédemment posées. Donc merci beaucoup pour cela, l'Iran. Je note également que des questions supplémentaires ont été posées dans la salle Adobe. Merci beaucoup de cela aussi. Nous allons noter tout cela dans le compte rendu de l'appel et des séances. Merci de cela. Il ne nous reste que cinq minutes. Je regarde la liste et nous avons Göran et l'Iran. Donc Göran, je pense que vous avez demandé la parole en premier donc allez-y, suivi de l'Iran. Ensuite, nous vous retournons la parole pour vos observations finales et puis celles d'Akram. Göran, vous avez la parole.

---

GÖRAN MARBY : Vous pouvez donner la parole à l'Iran, puis j'interviendrai pour clôturer la séance.

ROBERT HOGGARTH : Très bien, merci. L'Iran, vous avez la parole et puis nous concluons avec Göran. Merci. Vous pouvez réactiver votre micro.

KAVOUSS ARASTEH : Je voudrais m'adresser à Akram et Göran concernant les demandes qui sont en cours. Celles-ci ne devraient pas être traitées avant que nous parvenions à une sorte d'accord consensuel l'un avec l'autre. Donc nous ne devrions pas poursuivre leur traitement et perpétuer le problème. En fait, on aurait dû faire cela il y a un moment. Nous présentons nos objections, mais ça persiste. Et je ne pense pas que ça devrait être poursuivi ; nous devrions au moins mettre [inaudible] jusqu'à ce que la question soit réglée. Voilà d'une part.

D'autre part, je voudrais soulever une question dont j'ai entendu parler. J'ai entendu dire que les opérateurs de registres et l'ICANN sont parvenus à un accord qui n'a pas été présenté de façon transparente à tous. Pourriez-vous nous fournir quelques renseignements sur cet accord qui a été conclu en 2014 ou peut-être avant, et qui n'a pas été rendu public ? Quel type d'accord était-ce ? Est-ce quelque chose que vous avez mentionné ou n'avez-vous aucune information à ce sujet ?  
Merci.

---

ROBERT HOGGARTH : Merci beaucoup, l'Iran. Tous vos propos tombent à pic. J'apprécie ces questions supplémentaires que vous avez fournies tant verbalement que sur le chat et nous avons demandé à Akram et à l'équipe d'en assurer le suivi. Vu le temps qu'il nous reste, je passe la parole à Göran pour nous fournir quelques observations avant que nous ne levions la séance. Je note rapidement que le Singapour [inaudible] le commentaire précédent de la Corée. À vous la dernière intervention, M. Göran Marby.

GÖRAN MARBY : Merci beaucoup. Oui. Étant donné que je suis le PDG, je pourrais m'exprimer en termes plus fermes qu'Akram. Oui. Nous allons revenir vers vous, collaborer avec vous, afin d'améliorer ce processus. Je suis certain qu'on y arrivera et je suis très ouvert à toute suggestion nous permettant de faire sentir au GAC lui-même ou à ses membres individuels qu'ils ont eu l'occasion de faire entendre leur voix, non parce que je souhaite intervenir dans votre processus d'élaboration de politiques – ça ne fait pas partie de mon travail, mais parce que je voudrais vous fournir les faits nécessaires à votre prise de décision pour que [inaudible] propice au consensus dont vous avez besoin.

Dans un environnement animé par un esprit de consensus, comme vous le savez tous, il y aura toujours des pays, des organisations, qui n'obtiendront pas à 100 % ce qu'ils souhaitent. C'est naturel. Mais il est important que nous vous donnions l'occasion d'exprimer vos préoccupations. J'ai hâte de commencer à travailler avec vous et je vous remercie encore une fois d'avoir participé à cette discussion avec nous. Ça m'a été très utile. Sur cela, je vous souhaite bonne nuit puisqu'il est

---

23 heures ici à Los Angeles. Pour clôturer ma journée, je vais revoir les notes à la suite de cette discussion. Merci beaucoup.

ROBERT HOGGARTH : Merci, Göran. Gulden, voulez-vous lever la séance ?

GULTEN TEPE : Oui, s'il vous plaît. Merci Rob, et merci à tous les participants. La séance est levée. Bonne fin de journée. Au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**